République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
la motion du 19 mars 2009 de plusieurs conseillers généraux,
déposée par Eric Flury et Jérôme Amez-Droz, intitulée
« Personnel de la Commune de La Tène : Quelle politique de formation ? »

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Au travers du présent rapport, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre Autorité sa réponse à la motion du 19 mars 2009 de plusieurs conseillers généraux, déposée par Eric Flury et Jérôme Amez-Droz, intitulée « Personnel de la Commune de La Tène : Quelle politique de formation ? », acceptée par le Conseil général lors de sa séance du 23 avril 2009.

2 Texte de la motion et développement par les auteurs

19 mars 2009

Motion de plusieurs conseillers généraux

Personnel de la Commune de La Tène : Quelle politique de formation ?

Le conseil communal est invité à étudier et à définir sa politique en matière de places d'apprentissage et de formation professionnelle en général, au sein de tous les services de la commune. La politique qu'il compte appliquer en matière de formation continue pourrait également être abordée dans son rapport.

Motion déposée par : *Eric Flury, Jérôme Amez-Droz*

<u>Développement par les auteurs</u>

A plusieurs reprises, dans un proche passé, la commune de Marin-Epagnier a activement participé à la formation professionnelle de jeunes personnes, soit en signant des contrats d'apprentissage duals, soit en accueillant en stage terminal des étudiants de différentes voies d'études et formations commerciales. Il est ainsi réjouissant de constater que cette ancienne commune s'est pas inscrite dans la liste des « seuls consommateurs de personnel formé » mais a assumé ses responsabilités face au processus de formation professionnelle, étant entendu que la majeure partie des employés de notre commune est au bénéfice d'une formation professionnelle. Elle a surtout, par cette active participation, permis à plusieurs jeunes d'obtenir le précieux sésame qui leur ouvrait la porte d'une activité

professionnelle porteuse de satisfaction et permettant éventuellement l'accès à d'autres formations ou écoles supérieures.

Nous souhaitons que cette étude élabore la liste des différents métiers entrant en ligne de compte pour une éventuelle place de formation. En effet, outre les formations liées au commerce et à l'administration, il y a tous les métiers techniques pour lesquels des compétences formatives sont à disposition au sein de nos services communaux. Nous pensons en particulier à cette nouvelle formation duale menant à un CFC d'agent d'exploitation, pour laquelle les communes semblent être de loin les mieux armées pour prendre en charge des apprentis. Ce sont d'ailleurs aussi les communes qui deviendront les plus friandes à l'engagement de tels professionnels.

Les initiateurs de cette motion souhaitent incontestablement que la commune de La Tène poursuive sa collaboration dans l'effort de formation professionnelle, labeur dans lequel s'engagent déjà nombre d'entités de la collectivité et nombre d'entreprises privées. Ils souhaitent également que l'engagement d'apprentis et de stagiaires ne se fasse pas au cas par cas, mais qu'il réponde à une réelle stratégie de formation, applicable à long terme et tenant compte des impératifs budgétaires de notre commune ainsi que des besoins nécessaires en formateurs qualifiés. Ils verraient également d'un bon œil que la politique de formation de notre commune tienne compte des éventuels besoins conjoncturels en matière de places d'apprentissage ou de stage. L'effort de formation pourrait ainsi être relâché quand le nombre de places disponibles dans la région répond largement à la demande, tandis que l'on augmenterait le nombre d'apprentis et/ou d'étudiants si une pénurie de places venait à s'installer.

Pour rappel, il est de notoriété que la formation professionnelle exige un engagement certain de la part des responsables mais que, moyennant un bon choix de candidats, les employeurs trouvent un rapide retour sur investissement. Il faut également savoir que l'accueil de personnes en formation ainsi que l'offre de formation continue pour le personnel engagé assure l'accommodement aux nouvelles techniques de travail et l'apport régulier des nouvelles technologies.

3 Politique actuelle

Dans leur développement, les motionnaires ont parfaitement appréhendé la situation qui a prévalu dans un passé récent au sein de la commune de Marin-Epagnier. De manière synthétique, celle-ci peut se résumer comme suit :

- Formation professionnelle / places d'apprentissage

  Seul le secteur administratif formait des apprenti-e-s. Usuellement, deux postes d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce étaient proposés, la durée de la formation se montant quant à elle à 3 ans. Au gré des circonstances, la commune proposait également des stages obligatoires de fin d'études pour les formations de type commercial.

- Formation continue

  Organisée de manière plutôt réactive, la formation continue permettait le maintien à niveau des connaissances nécessaires aux collaboratrices et collaborateurs pour accomplir leurs tâches au quotidien. Des formations plus ciblées étaient également proposées, en principe pour répondre à une demande spécifique d'une collaboratrice ou d'un collaborateur.

Du côté de la commune de Thielle-Wavre, aucune place d'apprentissage n'était proposée parce que l'administration communale n'avait pas atteint la taille critique

suffisante. Concernant la formation continue, aucune pratique n'était véritablement instaurée.

Pour sa part, la commune de La Tène a repris, depuis sa naissance au 1er janvier 2009, les anciennes pratiques de la commune de Marin-Epagnier décrites précédemment.

4 Politique à futur

Le Conseil communal a été particulièrement sensible aux arguments figurant dans le développement de la motion et les partage entièrement. Soucieux d'agir de manière pragmatique, il annonce son plan d'actions comme suit :

- Formation professionnelle / places d'apprentissage
  - Augmentation de 2 à 3 du nombre de postes d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce auprès de l'administration communale ou engagement d'un-e stagiaire
  - Création d'un poste d'apprenti-e au sein du service de voirie (en principe d'agent-e d'exploitation)
  - Création d'un poste d'apprenti-e au sein du service de conciergerie (par exemple d'agent-e d'exploitation ou de nettoyeur-euse en bâtiment)
  - Intensification de la collaboration avec les ORP en vue du placement de personnes à la recherche d'un emploi.

  Les coûts salariaux afférents sont intégrés au budget 2010 (comptes de fonctionnement 020.301.00, Administration, Traitements, 215.301.00, Service de conciergerie, Trait., et 620.301.00, Réseau des routes communales, Trait.).

  Par ailleurs, si la question du maître d'apprentissage est réglée pour le secteur administratif, il en va différemment des services de voirie et de conciergerie pour lesquels des démarches supplémentaires seront encore nécessaires, notamment pour vérifier que les exigences légales sont remplies.

- Formation continue

  Soucieux d'aborder la thématique sur un angle proactif, le Conseil communal a décidé, voilà quelque temps déjà, d'introduire des entretiens annuels de développement. Après un essai à l'attention de l'encadrement portant effet sur l'année 2010 et permettant de procéder aux indispensables adaptations, ces entretiens seront ensuite généralisés à l'ensemble du personnel communal. Il sera dès lors bien plus aisé de mettre en évidence les besoins en formation ou formation continue de chacun.

5 Conclusion

Le Conseil communal fait sienne la volonté exprimée par les auteurs de la motion acceptée le 23 avril 2009 et il entend poser des bases pragmatiques pour une formation professionnelle et continue efficace au sein de la nouvelle commune de La Tène, ceci dans le sens des principes évoqués ci-dessus. Il vous prie ainsi de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 16 novembre 2009 LE CONSEIL COMMUNAL